

**Commune d'UCCLE
Echevin de l'Urbanisme
Monsieur M. COOLS
Maison communale
Place Jean Vander Elst, 29
B – 1180 BRUXELLES**

V/réf. : U16/F°751
N/réf. : AA/KD/UCL-2.357/s.596
Annexe : 1 dossier

Bruxelles,

Monsieur l'Echevin,

Objet : UCCLÉ. Vieille rue du Moulin, 10. Agrandissement de la lucarne en façade avant, construction d'une lucarne en façade arrière, d'un escalier d'accès au jardin et pose de châssis en PVC (régularisation partielle).
Demande de permis d'urbanisme. **Avis de la CRMS.**

En réponse à votre lettre du 7 novembre 2016, sous référence, réceptionnée le 9 novembre, le dossier a été porté à l'ordre du jour de la CRMS du 30 novembre 2016.

La demande se situe dans la zone de protection du site du plateau Avijl.

Le projet ne porte pas atteinte au bien protégé et à sa zone de protection.
La CRMS regrette toutefois le choix du PVC pour les châssis pour des questions esthétiques et de développement durable.
Elle recommande également de respecter les prescriptions urbanistiques en vigueur.

S'il y a lieu, la DMS proposera à la Commission de concertation des conditions particulières pour améliorer le projet.

Veuillez agréer, Monsieur l'Echevin, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies à : - B.D.U. – D.M.S. : Mme M. Kreutz ;
- B.D.U. – D.U.